

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2018 à laquelle sont présents les conseillers, Étienne St-Louis, Gilles Schryer, Joanne St-Louis, Sylvie St-Louis, François Monière et Julie Sylvestre, sous la présidence de M. le maire Stéphane Roy. Le directrice générale, Daisy Constantineau est aussi présente.

La séance est ouverte à 19 h 15. Les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits conformément aux dispositions des articles 152 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q.,c. C-27.1)

ODRE DU JOUR

Ladite séance extraordinaire est convoquée par M. le maire, pour les sujets suivants :

- 1) Appropriation de surplus affectés au budget 2018**
- 2) Appropriation de surplus libre au budget 2019**
- 3) Adoption des comptes**
- 4) Embauche appariteur au Service des loisirs**
- 5) Dépôt des projets de règlements 01-01-2019 et 02-01-2019**

Les membres du conseil étant tous présents, l'item suivant est ajouté à l'ordre du jour :

- Appui formation d'un comité

ADOPTÉ.

349-12-2018

APPROPRIATION DE SURPLUS AFFECTÉS AU BUDGET 2018

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre
et résolu à l'unanimité que soit appropriée au budget 2018 la somme de 203 459 \$, figurant au surplus réservé prévu audit budget 2018.

ADOPTÉ.

350-12-2018

APPROPRIATION DE SURPLUS LIBRE AU BUDGET 2019

Proposé par François Monière
appuyé par Gilles Schryer
et résolu à l'unanimité qu'un montant de 228 405 \$ soit approprié à la prévision budgétaire 2019, et ce, à partir du surplus libre au 31 décembre 2018.

ADOPTÉ.

351-12-2018

ADOPTION DES COMPTES

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Sylvie St-Louis
et résolu à l'unanimité que la directrice générale soit autorisée à payer les comptes tels qu'ils apparaissent sur les listes suivantes, portant le numéro de folio 100769-12-2018 ainsi que le numéro de la présente résolution, à savoir :

- liste des comptes fournisseurs pour un total de comptes à payer de 31 034,24 \$;
- liste sélective venant de l'historique des prélèvements internet n° 34114-5IIII à 35415-5YZQO et un prélèvement automatique au montant de 1 077,62 \$;
- liste sélective venant de l'historique des chèques n° 7961 à 7974 pour un montant de 704,35 \$

ADOPTÉ.

352-12-2018

DÉPÔT DES PROJETS RÈGLEMENTS 01-01-2019 ET 02-01-2019

Proposé par Gilles Schryer
 appuyé par Sylvie St-Louis
 et résolu à l'unanimité que les
 projets de règlements n° 01-01-2019 et 02-01-2019 soient acceptés pour dépôt.

ADOPTÉ.

353-12-2018

EMBAUCHE APPARITRICE AU CENTRE DES LOISIRS

Proposé par Joanne St-Louis
 appuyé par François Monière
 et résolu à l'unanimité que
 Émilie Leclair soit engagée pour combler un poste d'apparitrice temps partiel,
 pour le service des loisirs et ce, aux conditions déjà établies à la convention
 collective en vigueur.

ADOPTÉ.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 19 h 25.

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.

Par
 maire

Par
 sec.-trés./dir. gén.

Je, Stéphane Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Stéphane Roy
 Maire